

INTITULÉ DU DIPLÔME	GRILLE HORAIRE DE RÉFÉRENCE								
	Secteur production	Secteur services	Restauration	Alimentation	Artisanat et métiers d'art				
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
Maintenance-réseau-bureautique-télématique	X								
Métier de la mode et industries connexes - Productive	X								
Métier du pressing et de la blanchisserie	X								
Mise en œuvre des matériaux	X								
Outillage de mise en forme des matériaux	X								
Pilotage de systèmes de production automatisée		X							
Plasturgie	X								
Productive bois	X								
Productive matériaux souples	X								
Productive mécanique	X								
Réalisation d'ouvrages chaudronnés et de structures métalliques	X								
Restauration					X				
Secrétariat			X						
Services (accueil-assistance-conseil)				X					
Traitements de surface	X								
Travaux publics	X								
Vente-représentation				X					

* Ne sont pas concernés par cet arrêté les baccalauréats professionnels suivants :

- artisanat et métiers d'art option "horlogerie" et option "vêtement et accessoire de mode"
- bio-industries de transformation,
- métiers de la sécurité option police nationale,
- cultures marines,
- productions aquacoles,
- baccalauréats professionnels du secteur de l'agriculture.